

OBTENIR VOTRE CERTIFICAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Déléguer à un tiers de confiance l'obtention de votre certificat de signature électronique

PUBLIC
Entreprises/Associations/
Établissements Publics



NOTRE RÉPONSE

Trois formules différentes pour bénéficier d'un certificat électronique exploitable dans les meilleurs délais, tout en satisfaisant à l'ensemble des démarches nécessaires.



Clé en main - prise en charge totale

Un conseiller expert de la CCI réalise, à votre place, l'ensemble des démarches d'obtention, vous remet votre certificat de signature électronique et vous informe sur les modalités d'installation ainsi que sur son utilisation pratique. Sur RDV à la CCI.



Express - délivrance en 24h

Mise à disposition dans les 24h d'un certificat électronique opérationnel suite au dépôt d'un dossier complet (demande préalablement saisie, imprimée et signée, accompagnée des pièces justificatives). Remise du certificat sur RDV à la CCI et communication sur les modalités d'installation et d'utilisation.



Délivrance sur site - livraison dans votre établissement

Un conseiller expert de la CCI se déplace au sein de votre établissement pour vous remettre en main propre votre certificat électronique immédiatement opérationnel. Il vous informe sur les modalités d'installation et sur l'utilisation pratique. RDV de 30 minutes sur site, par certificat.



LES ATOUTS DE L'OFFRE

Gain de temps

Le conseiller expert de la CCI agit à votre place

Flexibilité

Selon vos contraintes, la prestation s'adapte à votre situation

Suivi personnalisé

Le conseiller expert de la CCI est votre contact privilégié durant tout le temps des démarches

AVIS D'EXPERT

Catherine FREY

Chargée d'information - CCI Alsace Eurométropole

« Avoir une signature électronique est désormais d'usage courant pour sécuriser des échanges entre entreprises ou avec l'administration. Ne prenez pas le risque d'avoir un certificat inopérant. Si le temps vous manque pour le mettre en place, nous vous aidons, si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons chez vous ! »

COÛT

Clé en main
70 € HT

hors coût du certificat électronique

Express
100 € HT

hors coût du certificat électronique

Délivrance sur site*
150 € HT

hors coût du certificat électronique

* pour une même entreprise quel que soit le nombre de certificats livrés.
Prestation sur devis hors département

POUR ALLER PLUS LOIN !

**Formation CCI
Campus : Booster
son entreprise grâce
aux marchés publics**

**Diagnostic digital :
sécurisez vos
projets numériques**

**Sécuriser les CGV
et autres contrats
de l'entreprise**



NOTRE EXPERTISE

Chambersign est une autorité de certification française créée depuis 20 ans par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, labellisée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information.

Les conseillers CCI facilitent vos démarches, vous affranchissent de la procédure d'obtention de votre certificat et vous le livrent clé en main. Ils vous conseillent sur son utilisation pratique.

CONTACT



CCI Info Services
+33 3 90 20 67 68
cci-infoservices@alsace.cci.fr

www.alsace-eurometropole.cci.fr